CORAL Occitanie est un organisme de formation certifié QUALIOPI et créé par la Fédération Régionale des CIVAM d'Occitanie et Bio Occitanie (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique en Occitanie). Cette structure est née de la volonté des 2 fédérations d'unir leurs forces pour développer leurs activités de formation et d'ingénierie. En effet, les réseaux Bio et CIVAM Occitanie partagent des objectifs de développement écologique durable, équitable et solidaire ainsi qu'une politique de formation de tous les publics, ancrée dans les besoins des personnes, des filières et des territoires, ainsi qu'un réseau de structures adhérentes commun.

L'organisme régional CORAL assure le portage administratif de nos formations. Retrouvez le catalogue CORAL en cliquant ici

Modalités d'inscriptions et organisations

Inscription en ligne, par mail ou par téléphone. Une fois votre inscription faite, vous recevrez un mail de confirmation et les informations pratiques.

Une fois votre inscription réalisée et les possibilités de financement étudiées, c'est CORAL qui se charge des modalités administratives. Ainsi, une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez par mails de CORAL : les conditions générales de vente (CGV), le programme et la convention de formation à signer électroniquement.

Certaines informations ne sont pas connues au moment de l'édition du catalogue. Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués par mail aux participants avant le démarrage de la formation.

Les publics et prérequis

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires, salariés agricoles et personnes en démarches d'installation.

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le CivamBio66 pour vérifier si leur participation est possible.

Les conditions financières et prise en charge

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation.

En fonction de votre statut, plusieurs modalités de financement sont possibles :

Contributeur Vivea

Si vous êtes agriculteur(-trice), chef d'exploitation, cotisant solaidaire, conjoint collaborateur, associé d'exploitation, porteur de projet en PPP, alors les formations sont prises en charge par vivea. Pour plus d'informations: https://vivea.fr/ressources/contributeur-comment-connaitre-le-montant-du-credit-disponible-sur-mon-compte/

Salariés agricoles

Votre OPCO (Opérateur de Compétence) Ocapiat prend en charge 50 % du coût pédagogique. La demande de financement se fait en ligne. Pour plus d'informations: https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT-2024.pdf

Indépendants

Si vous cotisez à l'URSSAF, vous cotisez à la CPF et pouvez ainsi bénéficier d'une prise en charge de votre formation. Pour plus d'informations: https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148

Demandeurs d'emploi

Prenez contact avec votre conseiller France Travail et avec nous plus d'un mois avant le début de la formation pour préparer le devis en ligne et obtenir sa validation.

Autres situations

Gratuit pour les adhérents du réseau Bio-Occitanie et les salariés de l'EPLEFPA Perpignan Roussilon

Si vous êtes en auto-financement, nous vous proposons un tarif solidaire de 60€/jour/personne

Si vous êtes conseiller ou technicien agricole, nous vous proposons un tarif solidaire de 120€/jour/personne

Horaires

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures. Les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent variés selon les besoins pédagogiques.

Annulation ou report de la formation

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

Si vous ne pouvez pas participer à une formation à laquelle vous êtes inscrit, veuillez-nous en informer rapidement et justifier votre absence.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le CivamBio66 pour qu'on vous propose un accompagnement adapter.

Contacts utiles

Emeline Sainsot-06 51 82 24 86- emeline.sainsot@bio66.com

CivamBio66-04 68 35 34 12 - contact@bio66.com

CORAL-formation@coral-occitanie.org